

La démocratie paritaire : une nouvelle intelligence dans les rapports sociaux ?¹

par Maria de Lourdes Pintasilgo, Lisbonne/Paris, juillet 1995



Introduction

Nulle part ailleurs que dans le rapport des femmes au pouvoir politique n'est révélée avec plus d'acuité la faiblesse de la démocratie dans la mise en oeuvre de son principe fondamental d'égalité. Depuis le début de la tradition démocratique, les femmes - la moitié de l'humanité - ont été exclues de la politique. Le suffrage universel, instauré progressivement, a été réservé aux hommes. Les femmes ont dû mener un combat long et difficile pour obtenir le droit de vote et pour accéder formellement à d'autres droits. Il faut souligner le mot formellement car l'égalité dans les faits n'est toujours pas réalisée. Aujourd'hui, un constat s'impose : dans les pays européens, s'il n'existe quasiment plus d'obstacle juridique à la participation des femmes à la prise de décision dans la vie publique et politique, les femmes ne représentaient, en 1994, que 11 % de l'ensemble des parlementaires des cinquante-quatre pays qui forment la région européenne et nord-américaine des Nations-Unies. Ce chiffre est éloquent. Dans la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe, les femmes sont sous-représentées dans les instances de décision politique et, dans certains, elles ne sont représentées que de façon marginale.²

Ce constat nous permet d'affirmer que le principe universellement et généralement reconnu qui prévoit l'égalité des droits pour tous les êtres humains, inscrit dans les grands instruments nationaux, n'est pas respecté à l'heure actuelle en ce qui concerne les femmes. Or, aujourd'hui, cette exclusion des femmes de la démocratie apparaît de plus en plus injustifiable et dangereuse pour notre avenir à tous.

¹ Cet article reprend des passages du rapport final du Groupe de spécialistes sur l'égalité et la démocratie intitulé : *"Les fondements de la démocratie paritaire et les conséquences politiques de sa mise en oeuvre"*. Conseil de l'Europe. Strasbourg, décembre 1994, ainsi que de l'intervention de Maria de Lourdes Pintasilgo intitulée : *"Participation égale des individus et des groupes: le défi de la démocratie paritaire"* faite au cours de la conférence européenne sur *"Egalité et démocratie : Utopie ou défi ?"*. Conseil de l'Europe. Strasbourg, 9 février 1995.

² Une exception notable est représentée par les pays nordiques où les femmes se sont fait une place dans l'élite politique dès les années 70. Le pourcentage de femmes dans les parlements des pays nordiques et des Pays-Bas varie actuellement entre 24 et 40 %.

I. Les femmes à l'écart du pouvoir politique

Le long et difficile combat des femmes, mené au nom de valeurs comme la liberté et l'égalité pour obtenir un suffrage qui soit véritablement universel, témoigne clairement de la lenteur avec laquelle les sociétés démocratiques européennes ont intégré l'idée d'égalité dans le fonctionnement de la démocratie et dans les valeurs qui la sous-tendent. C'est en effet peu à peu que les femmes ont conquis l'égalité politique et civique. Le contraste flagrant entre l'énoncé du principe universel de l'égalité des droits et les difficultés qu'ont rencontrées les femmes dans leur lutte pour obtenir le droit de vote mérite d'être souligné. L'évolution de la courbe représentant le nombre de pays qui leur ont accordé le droit de vote au cours d'un siècle qui a commencé en 1893, indique la timidité des premières décennies du XXe siècle, suivie de la période d'expansion de l'après-guerre, des conséquences de la Conférence de Bandung, et du consensus qui s'est formé dans la quasi totalité des pays de la planète quant au droit de vote des femmes. La courbe représentant l'accès pratique à l'éligibilité dans des fonctions politiques suit le même tracé ~~de courbe sigmoïde~~ - un plateau de lente croissance, un tracé presque asymptotique et à nouveau le plateau de stabilité. Mais - différence éclaircissante - le décalage entre les deux courbes est de dix à vingt ans !

Fundação Cuidar o Futuro

En effet, outre le droit de vote, les femmes ont accédé formellement à d'autres droits. Aujourd'hui, dans les pays européens, il n'existe aucun obstacle juridique à leur participation à la prise de décision dans la vie politique et publique. Toutefois, l'écart important entre l'égalité de droit et l'égalité de fait montre que l'universalité du principe d'égalité, appliquée à la situation des femmes dans la société, s'avère insuffisante en pratique, notamment pour ce qui est des modalités institutionnelles d'accès aux fonctions électives.

Au cours des trente dernières années, en particulier depuis 1975, les organisations internationales ont été de plus en plus conscientes de la nécessité de prendre des mesures pour éliminer la discrimination à l'encontre des femmes. Les résolutions et les stratégies pour l'action se sont succédé, créant ainsi un important dynamisme au plan international et contribuant à la mise en marche de mécanismes nationaux de promotion des droits des femmes.

Pekin ?

Au cours des quinze dernières années, dans la plupart des pays européens, l'exigence d'égalité de représentation des femmes et des hommes dans les instances de décision politique n'a cessé de se développer. Sous la pression de nombreuses organisations de femmes, travaillant dans les domaines socio-économique et politique et dans celui de la création littéraire ou artistique, la question de l'égalité de participation des deux sexes est devenue une question d'actualité et a reçu un soutien accru. Il est de fait que la participation des femmes est beaucoup plus aisément acceptée qu'auparavant. Elle est inscrite au programme de plusieurs partis politiques et constitue pour certains d'entre eux une question importante. Toutefois, un rapide coup d'oeil sur la participation des femmes à la vie politique et publique en Europe oblige à un constat pessimiste : à de rares exceptions près, les femmes ne sont pas suffisamment représentées dans les instances de décision politique dans la plupart des pays. Le nombre de femmes représentant leur gouvernement au niveau international est particulièrement faible, de même que le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans les organisations internationales.

L'instauration de la démocratie pluraliste dans les pays d'Europe centrale et orientale fournit des éléments inattendus pour l'analyse de la participation des femmes à la vie politique. Les changements spectaculaires qui ont eu lieu au plan politique ont, paradoxalement, entraîné un recul brutal de la participation des femmes au processus de la prise de décision dans la vie politique et publique. Il est difficile d'expliquer un tel phénomène. Des raisons spécifiques ont été avancées - la situation économique difficile qui touche particulièrement le quotidien des femmes ou l'abolition du système qui, de façon plus ou moins explicite, exigeait des quotas de représentation des femmes de l'ordre de 25 à 30 %. Mais au-delà de ces raisons conjoncturelles, c'est la structure même de la démocratie représentative qui est mise en cause. Ces faits montrent que la seule instauration de la démocratie n'implique pas automatiquement l'égalité de participation des femmes et des hommes.

Comment peut-on expliquer cet écart entre l'égalité de droit et l'égalité de fait ? Quelles sont les raisons de la faible participation des femmes, compte tenu du fait qu'il n'existe plus d'obstacle de droit ? Et pourquoi les femmes réussissent-elles mieux dans certains pays que dans d'autres ? Quelles sont les principales raisons qui empêchent les femmes d'accéder à des fonctions politiques et de les conserver ? Il existe de nombreuses hypothèses à ce sujet. Parmi

les obstacles les plus souvent mentionnés, figurent, d'une part, des facteurs liés à l'environnement socio-culturel et aux conditions socio-économiques et, d'autre part, des facteurs d'ordre politique, liés au fonctionnement même de la démocratie et de ses institutions.

Parmi les facteurs culturels et socio-économiques cités le plus souvent, on peut souligner les schémas culturels selon lesquels, dans l'imaginaire collectif, le public revient aux hommes tandis que le privé revient aux femmes. L'absence de partage des tâches familiales ne fait qu'aggraver cette situation dans la pratique en cantonnant les femmes dans la sphère des responsabilités familiales qui se superpose ainsi, dans une double journée de travail, à leurs activités professionnelles. Des disparités socio-économiques nettes accentuent cette séparation des rôles selon les sexes.

On ne manquera pas d'ajouter les instruments massifs que sont les media dont le rôle renforce la marginalisation des femmes dans le politique. Invisibilité des femmes, préjugés négatifs, critères extérieurs au politique influencent, de façon frappante, les stéréotypes qui constituent autant de freins à une pleine participation des femmes dans la vie politique.

Les facteurs politiques qui semblent déterminer la situation des femmes dans des fonctions électives sont, d'une part, les systèmes électoraux et, d'autre part, les valeurs et les intérêts dominants dans les partis politiques où tant le processus que le critère de sélection ne favorisent pas spontanément la participation des femmes, même si, depuis quelques années, on peut relever une amélioration correspondante à la mouvance des temps.



II. La marginalisation des femmes, atteinte à la démocratie

La marginalisation de femmes diminue la démocratie, la sape de l'intérieur. Elle est un facteur fondamental de la crise de la démocratie. En effet, si la démocratie constitue le rempart des droits en sauvegardant l'Etat de droit, ce sont les exigences des droits qui vont l'interpeler. Ces exigences - la dignité de la personne humaine, le principe de la non-discrimination, l'équité, la participation, l'établissement de politiques publiques qui répondent à la demande des droits - conduisent à une seule question : la démocratie qui exclut ou marginalise les femmes peut-elle

être considérée comme une démocratie ? Quelle que soit la réponse à cette question, ce qui est certain c'est que la démocratie qui élimine presque la moitié de l'humanité ne peut répondre de façon efficace aux questions de notre temps.

Les grandes questions fondamentales, telles que la prévention et la résolution des conflits entre peuples, la fragmentation de la culture, la perspective d'un chômage qui semble irrémédiable ou le décalage de plus en plus grand entre une économie planétaire qui semble prospère et une misère de plus en plus grande que connaît un quart de l'humanité, toutes ces grandes questions demandent une démocratie où toutes et tous, femmes et hommes, soient actrices et acteurs. La pleine participation des femmes à la vie politique et publique à côté des hommes offrirait la possibilité d'une nouvelle contribution à la démocratie et signifierait son enrichissement.

Il s'agit d'abord d'une question d'équité et de justice. La démocratie ne peut plus ignorer l'inégalité massive à l'encontre des femmes. Elle ne peut plus escamoter le fait que la moitié de l'humanité continue à être maintenue à l'écart des structures fondamentales de la vie politique. Dans la mesure où la démocratie représente une reconnaissance consentie de l'inégalité des droits, nous pouvons affirmer que cette injustice corrompt la démocratie. La démocratie sera inaccomplie tant qu'elle n'aura pas pris en compte les modifications importantes intervenues dans le statut, le rôle et les contributions des femmes au cours de la seconde moitié de ce siècle.

Or, la crise profonde de la démocratie politique ne se manifeste pas uniquement par des symptômes d'ordre général tels que le désintérêt pour les élections et le processus politique lui-même, la déception avec la classe politique et la désaffection à son égard, le scepticisme par rapport aux partis politiques en tant qu'instruments du fonctionnement de la politique, la méfiance des citoyen(ne)s face aux gouvernements. L'exclusion des femmes de la sphère politique constitue un élément clé de cette crise globale. Il devient ainsi nécessaire de rechercher des dimensions nouvelles de la démocratie, capables de rendre compte de la composition diversifiée de la société.



Tous les obstacles décrits plus haut, même s'ils sont importants, laissent de côté le fait que la distinction entre les femmes et les hommes structure fondamentalement la société et que la construction sociale est encore basée sur la subordination traditionnelle de la valeur accordée aux responsabilités dévolues aux femmes par rapport aux responsabilités exercées par les hommes. En outre, la démocratie, dans sa forme actuelle, ne prend pas en compte l'émancipation des femmes qui s'est faite au cours de ce siècle.

Les explications qui sont données font abstraction du fait que l'accès à la représentation est une question de pouvoir et d'influence, et que la répartition du pouvoir entre les femmes et les hommes est inégale. Cette inégalité dans la répartition du pouvoir a pour conséquence importante que le modèle masculin est tenu pour la norme gouvernant non seulement la vie des hommes mais aussi celle des femmes.

Les institutions politiques faites par des hommes pour les hommes emploient des méthodes de travail adaptées aux hommes et à leurs rôles traditionnels. La disponibilité 24 heures sur 24, les négociations de couloir, l'absence de transparence et d'ouverture d'esprit sont les règles du jeu politique qu'il est difficile aux femmes d'appliquer et d'accepter. Dans ce contexte, les femmes sont toujours perçues à partir de cette norme et comme des déviations par rapport à elle.

A cause de cette répartition du pouvoir, les perspectives (idées, expériences et intérêts) contradictoires des femmes et des hommes ont été passées sous silence ou occultées. Si les femmes avaient accédé à davantage de pouvoir, il est probable que le conflit entre la vie familiale d'une part, et la vie publique, politique et professionnelle de l'autre aurait été traité de façon différente. Un partage plus égalitaire du pouvoir aurait aussi eu très certainement des conséquences lors de la détermination des priorités politiques au sein de la société.

Le modèle masculin, toujours déguisé sous les traits d'un modèle abstrait et neutre, préside à la conception et au fonctionnement de la vie politique (fonctionnement du système électoral, méthode de sélection et de choix des candidat(e)s par les partis, habitudes et pratiques parlementaires, profils de carrière politique, etc.), ce qui contribue à l'exclusion des femmes. Il est donc hors de doute que la démocratie parlementaire pluraliste occidentale, dans sa forme



actuelle, continue à favoriser les perspectives du groupe "hommes" et reste structurée comme un système patriarcal dans lequel les valeurs créées par la prédominance des hommes prévalent. Ce fait ne peut que provoquer chez les femmes deux types de réaction. Soit elles rejettent totalement l'activité politique et refusent d'y participer, soit, si elles décident d'y participer, elles sont obligées, parce qu'elles sont peu nombreuses et ont, par conséquent, une influence limitée, de jouer le jeu et de s'identifier aux normes masculines. Dans l'un et l'autre cas, il est clair que la démocratie en souffre.

III. La parité, un principe clé de la démocratie

Au cours des dernières décennies, l'idée que la démocratie devrait être un processus d'approfondissement et de construction dynamique afin de promouvoir les droits et libertés fondamentaux aussi bien que les droits sociaux, économiques et culturels, a fait peu à peu son chemin au niveau international. La démocratie sociale fait de la justice sociale l'une des conditions qui conduiront à la démocratie véritable, et rappelle que les droits civils, politiques, économiques et sociaux sont indivisibles. La démocratie politique et la démocratie sociale sont donc considérées comme interdépendantes, comme un tout indissociable. Il faut aujourd'hui reconnaître clairement que la démocratie est un vaste système de valeurs et un mode de pensée qui supposent la reconnaissance et le respect non seulement des droits politiques de chacun et de chacune, mais aussi des droits sociaux, économiques et culturels.

Cette conception large de la démocratie permet de disposer d'un cadre pour analyser les structures sexuées des sociétés démocratiques européennes. Dès lors que l'on accorde sa place à la dimension sociale, il est possible d'appliquer l'idée démocratique à tous les domaines de la vie quotidienne des citoyens et des citoyennes. Dans ce contexte, l'image abstraite du "citoyen" se décompose, et les diversités, les droits et les besoins spécifiques de chacun et de chacune sont pris en compte.

C'est dans ce contexte qu'il sera possible de mettre en évidence la dimension sexuée de l'humanité, dont la démocratie n'a jamais tenu compte. La "parité" essaie de rendre visible une humanité que nous ne connaissons pas des hommes et des femmes et, ainsi, de contribuer à une nouvelle intelligence des rapports sociaux, en particulier politiques.



La parité est un concept qui a été peu utilisé. Néanmoins, chez Rousseau³ ou chez des contemporains comme Yankélévitch⁴, on en trouve des références. Partout la parité désigne une égalité qui est au-delà du quantitatif, qui traduit une véritable équivalence et qui exprime ainsi le même état ou condition par rapport à des indicateurs tels que pouvoir, valeur, place dans l'échelle sociale ou professionnelle. Dans les années 60 et 70 on a parfois utilisé le concept de parité par rapport à la situation des femmes dans la société, en soulignant qu'il s'agissait d'une "parité dans la différenciation"⁵. Le concept de parité est utilisé chaque fois que l'on veut faire apparaître les exigences d'une égalité parfaite, sans pour autant nier aucune des caractéristiques des deux membres de l'équation d'égalité.

La notion de "parité" marque la reconnaissance du fait que les femmes, tout autant que les hommes, ont quelque chose à apporter à la société. Aucune démocratie véritable n'est possible en Europe si l'on ne considère pas la question de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un des éléments constitutifs du système politique, au même titre que le suffrage universel, la séparation des pouvoirs et la responsabilité du gouvernement devant les citoyens. Une démocratie véritable est donc nécessairement une démocratie "paritaire", qui intègre non pas seulement la moitié de l'humanité mais l'humanité toute entière et, par conséquent, chacun des membres de la communauté.⁶

Fundação Cuidar o Futuro

La "stratégie" de la parité permettrait aux femmes de jouir pleinement de leur citoyenneté. Il est en outre permis d'espérer que leur présence accrue, là où les décisions politiques et publiques sont prises, apportera une contribution nouvelle à l'élaboration des politiques des Etats. Compte tenu des défis auxquels la démocratie est actuellement confrontée, il est, en effet, nécessaire :



³ Confessions, chapitre VI.

⁴ Les vertus et l'amour, chapitre 2, page 38.

⁵ Rapport de la Commission sur la politique sociale relative aux femmes, Portugal, 1972.

⁶ Extrait du rapport final du Groupe de spécialistes sur l'égalité et la démocratie intitulé: "La construction de la démocratie à l'épreuve de l'égalité des sexes." Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1995.

- . que l'être humain soit réévalué et devienne le sujet et l'objet d'attention ainsi que l'objectif de l'action politique, compte tenu de la tendance actuelle qui place les mécanismes du marché au dessus de tout ;
- . que le respect de tous les êtres humains (femmes et hommes) sans exception soit le critère majeur lorsque sont définis les besoins essentiels des populations et les politiques publiques ;
- . que les politiques publiques visent de manière accrue à protéger l'environnement naturel par le biais d'écosystèmes politiques dynamiques et par l'utilisation d'activités intersectorielles dans le processus de prise de décision ;
- . que l'on reconsidère la tendance qui réduit toute marchandise ou valeur à des objets de consommation, tendance qui conduit à surestimer ce qui peut être évalué quantitativement et à négliger ce qui est de nature plus qualitative.

Comme les femmes sont toujours impliquées dans tous ces objectifs, il est absolument crucial, pour obtenir les résultats souhaités, de les associer aux prises de décision publiques et politiques.



IV. Emergence des femmes en tant que sujets

Fundação Cuidar o Futuro

Au nom du concept universel de l'égalité fondamentale des êtres humains au-delà de leurs différences, la réalisation pratique du principe d'égalité s'est presque toujours fondée sur l'élimination des différences pouvant être constitutives de discrimination. Les différences ont été ainsi laissées à l'orée de la zone d'application du principe d'égalité. Ainsi, en 1789, les hommes sont dits égaux, à condition que cette égalité exclut ceux qui ne sont pas des propriétaires fonciers. Ainsi, de nos jours, dans la démocratie moderne, les hommes et les femmes sont dits égaux, à condition que cette égalité exclut la différenciation des nouveaux citoyens, les femmes.

La personne humaine, pour le principe d'égalité, est un individu abstrait, asexué, titulaire de droits. Il est pourtant évident que le modèle implicite de cette personne humaine est l'homme - et le fait d'interdire par la loi des discriminations fondées sur le sexe revient à proposer une stratégie de rattrapage pour les femmes pour les hisser à une condition, un statut et un traitement égal à celui de l'homme. Ce raisonnement a conduit à la mise en place de toute une stratégie

d'actions de mesures positives, qui sont censées disparaître une fois l'égalité atteinte. Or, même si, sous la poussée de la libération des femmes, celles-ci ont fait leur entrée dans tous les secteurs de la vie sociale, au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, et même si ce mouvement a constitué l'un des éléments les plus marquants des mouvements sociaux de cette période, les femmes sont toujours dans une position inférieure, subordonnées à la norme masculine de la société. L'alignement des droits des femmes sur ceux des hommes ne suffit pas pour remédier à l'inégalité perpétuée à l'égard des femmes.

La parité essaie de répondre à l'injustice constitutive du fonctionnement de la démocratie, en surmontant de façon radicale l'inégalité qui frappe les femmes. La démocratie paritaire ne s'inscrit pas de façon linéaire dans la seule logique de l'égalité. Elle la dépasse en offrant une opportunité unique aux femmes et aux hommes de faire face à la question de l'identité, en tant que question déterminante de l'organisation sociale. C'est une nouvelle étape de la démocratie qui y voit le jour. Ainsi, la démocratie se vide de ce qui, en elle, avait été obscurcissement de la personne humaine dans sa réalité concrète, matérielle, corporelle, sexuée. L'abstraction philosophique qui concernait la personne humaine abstraite, sans race, sans lieu géographique, sans sexe, est révolue et fait place à la personne située.

Fundação Cuidar o Futuro

Mais il en va davantage que des seuls acquis philosophiques. Dans cette démocratie viennent se greffer les mouvements sociaux qui marquent la deuxième moitié du XXème siècle. L'avènement des femmes dans tous les secteurs de la vie sociale en est un des plus marquants. Il est vrai que ce mouvement a traversé, avec une lenteur géologique, toute l'histoire qui nous a précédés, si nombreux et si enracinés étaient les obstacles qu'il rencontrait. Mais la dynamique des temps modernes lui a assuré l'accélération nécessaire.

La libération était, au fond de ses demandes, un cri vers le droit de cité d'une manière égale - mais autre - à tous les niveaux d'intervention dans la société. L'immense mouvement de conscientisation dans lequel des femmes de tous les pays et de toutes les couches sociales ont été impliquées, "libérait", en fait, un langage, des soucis, des traditions, des valeurs, bref, une culture qui s'exprimait et se reconnaissait différente. Parfois cette différence, acculée par le pouvoir mâle dominant, se réfugiait dans un intégrisme qui, de par ses conséquences immédiates dans le social, cachait la véritable question, celle de la culture dont le groupe femmes était



l'héritier et l'auteur. Avec les trois dernières décennies est revenu un nouveau dynamisme dans la société face aux violations des droits de la personne humaine. Et, avec ce dynamisme, revient l'idéal remis à neuf de la démocratie qui met en question la subordination de la femme à l'homme dans toutes les structures de la société.

Avec la parité l'opportunité d'une nouvelle étape de la démocratie commence. Nous sommes d'emblée dans la question de l'identité en tant que question déterminante de l'organisation sociale.

La démocratie paritaire, en sauvegardant l'identité comme fondement de la démocratie, instaure l'avènement du sujet. La signification de ce fait est décisive dans la structuration de la démocratie dans la période post-moderne. Il s'agit de tout un mouvement vers la convergence des femmes et des hommes dans la construction du monde et non pas d'une différence d'opposition du masculin au féminin telle que l'a perpétuée la tradition patriarcale. A l'éclatement des expériences, à l'accélération de l'histoire, à la fragmentation des signes et services culturels qui composent l'environnement actuel, s'oppose "le mouvement vers la combinaison de ce qui était opposé, vers la "recomposition du monde"⁷. Nul autre que le sujet ne peut y intervenir; en lui est présente la personne entière avec sa liberté et avec son identité. C'est le sujet, à la fois conscience d'identité et raison technique, qui peut intervenir dans la société. Le concept d'individu qui, de toute évidence, a représenté surtout l'homme masculin reste en-deçà du sujet. Car celui-ci est porteur d'identité, non seulement d'une expérience et d'une culture mais aussi des rapports sociaux et du pouvoir social des réseaux où il s'insère.

L'avènement politique du sujet en démocratie n'est pas indépendant de l'autonomie de la personne que les mouvements sociaux ont défendu pendant les décennies récentes. Ceci est particulièrement vrai dans le cas du mouvement de femmes. Au souci d'affirmation corrélatif à l'exigence d'égalité s'est alliée dans la plupart des cas l'affirmation de l'identité. A travers le mouvement social, le sujet "femmes" advient dans toute sa force d'affirmation d'une identité que la société politique a maintenu invisible. Dans la littérature, dans les curricula universitaires, dans différents secteurs de la vie sociale et économique, le sujet "femmes" devient

⁷ Alain Touraine dans son ouvrage intitulé : "*Qu'est-ce que la démocratie*". Paris, 1993.



le noyau central d'une nouvelle recherche, en restituant à la philosophie la fusion entre sujet et objet que les sciences du monde physique avaient déjà, d'une autre manière, rendu intelligible.

Il faut clairement reconnaître que les mouvements sociaux, notamment le mouvement des femmes, ont favorisé l'émergence du sujet en démocratie - et contribué à faire reconnaître que la démocratie est un vaste système de valeurs et un mode de pensée dont le grand principe directeur devrait être le plein respect de la dignité de l'être humain, qui pourra ainsi jouir totalement de sa citoyenneté. La démocratie paritaire permettra enfin aux femmes de participer au processus de décision politique et publique avec leur propre identité.

A ce stade de notre histoire, l'exercice de l'inclusion des femmes par la parité nous permet aussi non seulement de faire le procès de multiples exclusions mais nous oblige à prendre en compte les identités, leurs expressions, leurs conditions, leurs cultures. L'expérience des femmes pourra aider nos sociétés à dépasser le leurre du quantitatif et surtout l'oppression que celui-ci exerce sur le côté qualitatif de la vie. Ce rôle est indispensable devant la mainmise du marché sur tous les aspects de la vie.

Une démocratie où la liberté n'est pas seulement un cri de révolte, une défense, une protection mais bien au contraire permet l'épanouissement de l'identité des êtres et des groupes, cette démocratie-là comportera, de toute évidence, un nouvel agencement des rapports sociaux, de nouvelles possibilités pour mettre à jour le contrat social, et, ainsi, contribuer à une pleine citoyenneté et à l'épanouissement de sociétés plus justes.



V. Vers un nouveau contrat social

L'histoire du contrat social nous raconte comment une nouvelle société civile et une nouvelle forme de droit politique ont été pensées en termes d'un contrat qui serait fondateur de l'organisation sociale. L'idée du Siècle des lumières mettait l'accent sur l'égalité fondamentale des êtres humains au-delà de leur différence. Cet idéal est le cœur de la démocratie et de la théorie des droits de la personne humaine. Le contrat social est donc une histoire de liberté.

Le pouvoir patriarcal est renversé et le peuple devient souverain, établissant la démocratie politique qui garantit des libertés fondamentales et des droits civils et politiques à tous les citoyens. Il a pour but d'instaurer l'égalité juridique et politique entre les ordres de la société.

Cependant, cette liberté fondamentale a été accordée uniquement aux hommes : les femmes n'ont pas été concernées par ce principe d'égalité. La grande majorité des hommes des Révolutions du XVIIIe siècle pensaient les femmes comme porteuses d'une infériorité irréductible. Elles furent, par conséquent, par un contrat sexuel tacite et non explicite, exclues de la vie politique et publique, réduites à s'occuper du domaine privé.

Le contrat sexuel est un contrat implicite permettant que le contrat social se forge sur la base d'une distribution nette des rôles attribués aux hommes et des rôles attribués aux femmes. A l'époque de la formulation de la théorie du contrat social, cette distribution était axée sur des conditions bien différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui. Il suffit de lire côte à côte "Le contrat social" et "La nouvelle Héloïse" pour saisir sur le vif à quel point le contrat social de l'époque se doublait d'un contrat sexuel où rayonnait "la bienfaisante beauté" de Julie! Alors que nos jours les voix des dirigeants politiques se font pressantes pour demander un "nouveau contrat social" il faut que celui-ci ne maintienne pas caché le contrat sexuel qui a maintenu les femmes dans une situation de dépendance.

Ce que la démocratie paritaire propose c'est la prise en compte d'un nouveau contrat sexuel, cette fois explicite, dans le contrat social. Ce contrat sexuel joue avec l'organisation sociale et politique de la société aussi bien qu'avec les relations relevant de la sphère du privé. En fait, le contrat sexuel fournit au contrat social ses assises les plus décisives, en établissant les frontières entre les cellules familiales et celles où la société produit biens et services. C'est la reconnaissance du fait que le privé est politique - qu'il s'agit de prendre en compte en même temps l'organisation sociale et politique et l'organisation relevant de la sphère du privé. La parité va ainsi loin au-delà du nombre équilibré des femmes et des hommes siégeant dans les assemblées. Le défi qu'elle pose est la construction d'une société où toutes les décisions seront prises par les femmes et les hommes ensemble, concernant et le domaine public et le domaine privé.



La démocratie paritaire est encore plus que cela. La contribution de la parité à la démocratie est importante dans la mesure où la prise en compte des femmes permet d'inclure les questions qui relèvent des intérêts particuliers des femmes en raison de leur identité de femme, à savoir, par exemple, le droit au libre choix quant à la procréation, la sécurité des femmes face à la violence, la sauvegarde de la démocratie dans la famille. Dans une démocratie paritaire, les hommes devront accepter le fait que les femmes ne sont pas seules intéressées par la procréation et les soins à donner aux plus faibles. Ils devront assumer pleinement les responsabilités que cela implique.

L'émergence de l'identité des femmes et sa conséquence logique, qui est la mise en oeuvre de la parité, contribuera à une meilleure cohésion sociale et à la sécurité démocratique. Dans l'expérience millénaire des femmes, vécue à l'intérieur de leur oppression, et partie prenante de cette condition, il y a des éléments importants, voire vitaux, pour la survie des sociétés. Ces éléments sont autant d'ingrédients dont la démocratie ne pourra se passer. A une époque où l'on ne cesse de demander que le leadership soit exercé avec compétence et compassion, l'expérience acquise du souci responsable pour les autres, que tellement de femmes possèdent, ne peut pas se perdre. Elle doit devenir, au contraire, un matériau pour la démocratie. La primauté absolue de la personne humaine y gagnera. C'est la réponse aux exigences du rythme de la vie même qui peut donner un nouveau visage à des politiques orientées vers la personne, voire à la primauté du social dans les politiques publiques.

D'ailleurs, comment les buts du développement social pourraient-ils être atteints sans que des acteurs nouveaux y contribuent de par leur expérience ? La démocratie paritaire, en ayant surmonté l'exclusion fondatrice, quoique non explicite, des femmes du contrat social, sera mieux à même de trouver le chemin vers l'application cohérente du principe d'équité, vers la non-discrimination, vers l'acceptation positive des différences.

*

* *

